

## PAIEMENT DE LA CANTINE

Année 2024/2025

### MOIS DE JANVIER/ FEVRIER /MARS/ 2025

Forfait	Jours	Montant
Janv/Fev/Mars	30jours X 2,20 € 4 jours déduits (Grève et intempérie)	66.00€
	<b>Montant à régler</b> <b>26j x2.20€</b>	<b>57.20€</b>

Le règlement se fait en espèces **SE MUNIR DE MONNAIE** (impérativement)  
par chèque ou par carte bancaire.

Chèque libellé à l'ordre de : Agent comptable du COLLEGE de STE ANNE avec au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

#### Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical.

**Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.**

**Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.**  
En cas de difficulté de paiement veuillez contacter l'Assistance Sociale du Collège.

Jours de paiement

Lundi/Mardi/Mercredi

De 8h00 à 12h30

*La Gestion du collège Isidore PELAGE*